

REDACTION & ADMINISTRATION: ROUBAIS, 10, rue des Fabriciens (près la place du Tricton) TOURCOING, rue VERTE, 56

FRUX DES ABONNEMENTS ROUBAIS-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50 - Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 6 francs - Un an, 24 francs L'abonnement continue sans avis contraire.

LE JOURNAL LE 10 AVRIL 1919 Journal Republicain Quotidien

M. Michel-Victor HASSEBROUCQ Maire de Tourcoing



Le 12 février 1882, sous le premier Empire, il est par conséquent âgé de 38 ans. Il fit ses études au Collège de la Sainte-Anne en Belgique, où il se fit vivement remarquer par ses aptitudes et ses brillantes qualités. En avril 1888, à 25 ans, il devint notaire à Tourcoing et conserva son étude jusqu'en 1896, c'est-à-dire pendant une durée de 8 ans. Sur la demande de ses collègues de l'arrondissement de Lille, il fut nommé notaire honoraire. En 1884, le 22 novembre, M. Hassebrocq fut désigné comme administrateur de la Caisse d'épargne et sept années plus tard, devint vice-président de ladite caisse, fonctions qu'il conserva jusqu'en avril 1881, époque de sa nomination comme maire de la ville. Il apporta au fonctionnement de la Caisse d'épargne d'heureuses améliorations, et créa divers secours destinés aux deux catégories de Tourcoing. Par décret présidentiel du 27 juillet 1892, M. Hassebrocq fut nommé adjoint au maire de Tourcoing, M. Wattine, et fut élu conseiller municipal des 4 et 5 septembre de la même année, fit de la huitième sur 27 par 3016 voix. Il fut constamment réélu jusqu'en janvier 1879. En 1879, lors de la dissolution des conseils municipaux, M. Pierre Legendre, préfet du Nord sous le gouvernement de la Défense Nationale, nomma M. Hassebrocq, membre de la commission municipale de police membre. En 1885, M. Hassebrocq fut désigné pour faire partie de la commission des Ecoles Académiques à laquelle il appartint longtemps. Le 11 mai 1897, il fut désigné à l'Administration des Ecoles et en fut nommé le vice-président. Il démissionna le 30 septembre 1879, et fut élu Conseiller général du Nord, contre M. Jules Laurent. L'Administration municipale de l'époque, obligée de reconnaître les services signalés rendus par M. Hassebrocq, n'osa pas le combattre ouvertement et fit même de solennelles déclarations de gratitude. A ses yeux, les 25 compétiteurs avaient des mérites égaux. Il n'était cependant pas douteux que ses sympathies étaient pour M. Laurent, un Blanc, alors que M. Hassebrocq ne dissimulait pas ses sentiments libéraux. Pendant les deux jours de vote, les électeurs furent conduits au scrutin comme des troupeaux de moutons, au collège de M. Hassebrocq. L'Administration des Ecoles, nommée aux vicaraires de la règle de vie de sautes, si M. Laurent passait. Deux de semblables conditions M. Hassebrocq était à l'aider de ce jour il se refusa à signer à la commission des Ecoles et du collège qui avait combattu de la façon plus digne qu'il eût été rapporté. L'Administration municipale, en vertu de ses attributions, devait désigner un administrateur, auteur de la manœuvre électorale. Elle ne le fit pas, légèreté ou lâcheté de 4 délégués, pour servir le candidat qui avait été déclaré préférable qu'un blanc fit l'objet d'un administrateur par le préfet. Lui-même, qui fut plus d'effort. Le blanc et M. Hassebrocq, démissionna, et fut élu président de ses collègues.

LA RUPTURE

L'antre jour, dans le Rappel, M. Charles Bon, le nouveau conseiller municipal, et tant et approuva quelques lignes de l'article que j'ai écrit sur le dernier mouvement préfectoral, ajoutant : « M. Ranc, qui n'est pas socialiste. » J'en demandai bien pardon à mon confrère. S'il entendait par là que je ne suis pas collectiviste et que j'accepte pas la lutte des classes, il a pleinement raison. Mais on peut être partisan des réformes sociales sans admettre les théories de Marx et sans suivre le Parti ouvrier sur le terrain où il s'est placé. J'ai la prétention d'être socialiste, socialiste d'Etat, de gouvernement, si l'on veut, mais très socialiste. Sans parler de toutes les obligations que j'estime que l'Etat a le devoir de donner aux travailleurs toute liberté, et une liberté effectivement garantie par la loi, de constituer des forces collectives capables de résister à la grande industrie capitaliste, un patronat anonyme, j'estime encore qu'il y a des cas, des circonstances où l'Etat a le devoir et le droit d'intervenir dans les rapports entre le capital et le travail. Je suis donc aux antipodes des idées de M. Yves Guyot, et je crois, tout en étant républicain de gouvernement, pour moi être socialiste.

nos Dépêches

CHAMBRE

La séance du 9 avril 1919. Le président de la séance M. Henri Brisson, président. L'INTERPELLATION CODET M. le président. J'ai de M. Codet une demande d'interpellation au ministre de l'Intérieur. La séance est levée à 10 heures.

L'allocation de M. Mathieu

M. le président. — Le parole est à M. Rivet pour poser une question au ministre des Cultes. M. Rivet. — L'allocution d'Angers a été prononcée par M. Mathieu. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie.

QUESTION DE M. RIVET

M. le président. — Le parole est à M. Rivet pour poser une question au ministre des Cultes. M. Rivet. — L'allocution d'Angers a été prononcée par M. Mathieu. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie.

QUESTION DE M. RIVET

M. le président. — Le parole est à M. Rivet pour poser une question au ministre des Cultes. M. Rivet. — L'allocution d'Angers a été prononcée par M. Mathieu. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie.

QUESTION DE M. RIVET

M. le président. — Le parole est à M. Rivet pour poser une question au ministre des Cultes. M. Rivet. — L'allocution d'Angers a été prononcée par M. Mathieu. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie.

QUESTION DE M. RIVET

M. le président. — Le parole est à M. Rivet pour poser une question au ministre des Cultes. M. Rivet. — L'allocution d'Angers a été prononcée par M. Mathieu. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie. Elle a été très applaudie.

Réplique de M. Rivet

M. Rivet. — Puisque le ministre refuse de donner compte à l'évêque de son refus, je demande au gouvernement compte de son acte. Je demande au gouvernement compte de son acte. Je demande au gouvernement compte de son acte.

LA QUESTION transformée en interpellation

M. Rivet. — Pour permettre à la Chambre de voter sur la question, je demande au gouvernement de transformer la question en interpellation. La Chambre décide que la question est transformée en interpellation.

Intervention de M. Méline

M. Méline. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Discours de M. Bazille

M. Bazille. — L'allocution de M. Rivet a été très applaudie. L'allocution de M. Rivet a été très applaudie. L'allocution de M. Rivet a été très applaudie.

Discours de M. Humbert

M. Humbert. — L'allocution de M. Rivet a été très applaudie. L'allocution de M. Rivet a été très applaudie. L'allocution de M. Rivet a été très applaudie.

Réplique de M. Méline

M. Méline. — Le discours de M. Rivet a été très applaudi. Le discours de M. Rivet a été très applaudi. Le discours de M. Rivet a été très applaudi.

Réponse de M. Rambaud

M. Rambaud. — Le discours de M. Rivet a été très applaudi. Le discours de M. Rivet a été très applaudi. Le discours de M. Rivet a été très applaudi.

ANNONCES

ANNONCES. — 0 fr. 25 la ligne. FAITS DIVERS. — 0 fr. 75. LOCALES. — 1 fr. 00.

PRIX DES ANNONCES

PRIX DES ANNONCES. — 0 fr. 25 la ligne. FAITS DIVERS. — 0 fr. 75. LOCALES. — 1 fr. 00.

INCIDENT

INCIDENT. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

LE VOTE

LE VOTE. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

LA QUESTION

LA QUESTION. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Intervention de M. Méline

Intervention de M. Méline. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Discours de M. Bazille

Discours de M. Bazille. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Le ministre de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

LA QUESTION

LA QUESTION. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Intervention de M. Méline

Intervention de M. Méline. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Discours de M. Bazille

Discours de M. Bazille. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Discours de M. Humbert

Discours de M. Humbert. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Réplique de M. Méline

Réplique de M. Méline. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Réponse de M. Rambaud

Réponse de M. Rambaud. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Le 12 février 1882, sous le premier Empire, il est par conséquent âgé de 38 ans. Il fit ses études au Collège de la Sainte-Anne en Belgique, où il se fit vivement remarquer par ses aptitudes et ses brillantes qualités. En avril 1888, à 25 ans, il devint notaire à Tourcoing et conserva son étude jusqu'en 1896, c'est-à-dire pendant une durée de 8 ans. Sur la demande de ses collègues de l'arrondissement de Lille, il fut nommé notaire honoraire. En 1884, le 22 novembre, M. Hassebrocq fut désigné comme administrateur de la Caisse d'épargne et sept années plus tard, devint vice-président de ladite caisse, fonctions qu'il conserva jusqu'en avril 1881, époque de sa nomination comme maire de la ville. Il apporta au fonctionnement de la Caisse d'épargne d'heureuses améliorations, et créa divers secours destinés aux deux catégories de Tourcoing. Par décret présidentiel du 27 juillet 1892, M. Hassebrocq fut nommé adjoint au maire de Tourcoing, M. Wattine, et fut élu conseiller municipal des 4 et 5 septembre de la même année, fit de la huitième sur 27 par 3016 voix. Il fut constamment réélu jusqu'en janvier 1879. En 1879, lors de la dissolution des conseils municipaux, M. Pierre Legendre, préfet du Nord sous le gouvernement de la Défense Nationale, nomma M. Hassebrocq, membre de la commission municipale de police membre. En 1885, M. Hassebrocq fut désigné pour faire partie de la commission des Ecoles Académiques à laquelle il appartint longtemps. Le 11 mai 1897, il fut désigné à l'Administration des Ecoles et en fut nommé le vice-président. Il démissionna le 30 septembre 1879, et fut élu Conseiller général du Nord, contre M. Jules Laurent. L'Administration municipale de l'époque, obligée de reconnaître les services signalés rendus par M. Hassebrocq, n'osa pas le combattre ouvertement et fit même de solennelles déclarations de gratitude. A ses yeux, les 25 compétiteurs avaient des mérites égaux. Il n'était cependant pas douteux que ses sympathies étaient pour M. Laurent, un Blanc, alors que M. Hassebrocq ne dissimulait pas ses sentiments libéraux. Pendant les deux jours de vote, les électeurs furent conduits au scrutin comme des troupeaux de moutons, au collège de M. Hassebrocq. L'Administration des Ecoles, nommée aux vicaraires de la règle de vie de sautes, si M. Laurent passait. Deux de semblables conditions M. Hassebrocq était à l'aider de ce jour il se refusa à signer à la commission des Ecoles et du collège qui avait combattu de la façon plus digne qu'il eût été rapporté. L'Administration municipale, en vertu de ses attributions, devait désigner un administrateur, auteur de la manœuvre électorale. Elle ne le fit pas, légèreté ou lâcheté de 4 délégués, pour servir le candidat qui avait été déclaré préférable qu'un blanc fit l'objet d'un administrateur par le préfet. Lui-même, qui fut plus d'effort. Le blanc et M. Hassebrocq, démissionna, et fut élu président de ses collègues.

Chocs et Nouvelles

Chocs et Nouvelles. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.

Congrès du Syndicat ouvrier

Congrès du Syndicat ouvrier. — Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi. Le ministre de l'Intérieur a été très applaudi.